



Généralions +

Le Bulletin des 50 + en Appalaches

Vol. 7, no 15 - le 10 juin 2020

LE SERVICE DE TRAVAIL DE MILIEU SE POURSUIT MOMENTANÉMENT

Le conseil d'administration du Conseil des aînés de la MRC des Appalaches a approuvé récemment un plan de prolongation du Travail de milieu auprès des aînés pour quelques semaines seulement avec réduction de personnel.

- Le service de Travail de milieu se poursuit pour quelques semaines par communication téléphonique.
- Les visites à domicile et les déplacements sont réduits au maximum afin de ne pas être un facteur de transmission de la COVID-19.
- Les usagers peuvent communiquer avec le service aux numéros habituels.

AIDE-EN-VUE I
Secteur Sud-ouest de la route 267

418 332-7358

AIDE-EN-VUE II
Secteur Nord-est de la route 267

418 332-5606

LIBÉRATION CONDITIONNELLE EN TEMPS DE PANDÉMIE

Déconfinement progressif oui, mais avec prudence et dans le respect des consignes : se laver les mains souvent, respecter la distanciation physique et porter le couvre-visage dans les lieux publics. Il faut à tout prix éviter la deuxième vague en plein été, ce serait catastrophique mentalement et économiquement.

Le virus est invisible, il circule. Certaines personnes sont asymptomatiques. Il convient donc de prendre des précautions et de suivre les recommandations surtout si nous sommes une personne aînée puisque les conséquences peuvent être plus sévères.

*La publication des Bulletins « Généralions + »
bénéficie d'un soutien financier de Desjardins*



Desjardins

15 juin - Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

Chaque année, cette journée est une excellente opportunité pour se sensibiliser à l'importance de prendre des mesures contre l'intimidation, les abus, la négligence envers les aînés et bien évidemment faire la promotion de la bientraitance. À l'occasion de la *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées*, vous êtes invités à témoigner votre soutien à cette cause en portant **un vêtement ou un accessoire mauve**, couleur officielle de cette campagne.



La maltraitance envers les personnes âgées peut exister dans tous les milieux.

Souvent gardée sous le silence, l'ampleur du phénomène demeure difficile à mesurer. Au Canada, on estime que 4 à 7 % des personnes âgées seraient victimes de maltraitance.

Qu'est-ce que la maltraitance?

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée ». Il s'agit d'un phénomène social complexe et multidimensionnel pouvant se manifester sous différentes formes : physique, psychologique ou émotionnelle, sexuelle, matérielle ou financière et violation des droits.

Comment pouvons-nous contrer la maltraitance envers les aînés?

Nous connaissons tous dans notre entourage une personne aînée. Posez un geste de bientraitance à son égard. Téléphonnez-lui. Rendez-lui visite si possible. Appréciez le moment partagé, les aînés étant une richesse à valoriser. Contribuez à sa bientraitance, à l'amélioration de sa qualité de vie et surtout rappelez-vous l'importance de répéter ces gestes tout au cours de l'année. Soyez ainsi partie prenante de ce mouvement rassembleur visant à lutter contre cette problématique sociale lourde de conséquences.

Dénoncer la maltraitance

Il peut être difficile pour une personne aînée de dénoncer la maltraitance qu'elle subit. Si vous croyez être victime de maltraitance ou que vous êtes témoin d'une telle situation, brisez le silence et faites-vous aider pour que la situation cesse. Des professionnels spécialisés en matières de lutte contre la maltraitance sont disponibles pour offrir de l'écoute, du soutien, de l'information.

La Ligne est un service sans frais, anonyme, confidentiel et bilingue (anglais et français; service d'interprète possible pour d'autres langues).

Entre 8 h et 20 h, 7 jours par semaine :
1 888 489-ABUS (2287)
www.aideabusaines.ca
ligneaideabusaines@ssss.gouv.qc.ca

Source : CISSS de la Montérégie-Ouest avec adaptation

PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE ENVERS LES ÂÎNÉS

Faire la promotion de la bientraitance envers les personnes âgées permettra de prévenir la maltraitance, notamment parce que les besoins de la personne âgée seront inscrits au centre de toutes préoccupations.

Concrètement, exercer la bientraitance peut se traduire comme suit :

- consulter systématiquement la personne âgée pour toutes questions ou tout choix la concernant, ne pas présumer de ce que cette dernière souhaite ou préfère;
- discuter avec la personne âgée de son parcours de vie, afin de mieux la connaître;
- aménager les horaires de travail, la gestion des repas, la routine du lever ou du coucher, en tenant compte des préférences de la personne âgée;
- aménager les espaces de vie de manière à respecter le plus possible l'intimité de la personne;
- respecter la confidentialité des propos échangés avec la personne âgée;
- regarder la personne âgée en lui parlant, utiliser un ton respectueux, l'encourager à s'exprimer, être patient;
- développer une relation professionnelle et personnalisée avec la personne âgée;
- annoncer ce que l'on s'apprête à faire et expliquer ce que l'on fait, par exemple : lors d'une consultation chez le médecin, lorsqu'une préposée, une infirmière ou une infirmière auxiliaire donne des soins à la personne âgée;
- demander à la personne comment elle souhaite être appelée, par son nom ou son prénom, et si elle souhaite être tutoyée ou vouvoyée.

Source : « Portraits des aînés... », Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches, mars 2019, page 35.

MALTRAITANCE OU BIENTRAITANCE : MATÉRIEL DISPONIBLE

Des rubans et des cartons (anglais et français) ainsi qu'un feuillet sur la bientraitance sont disponibles auprès de M^{me} Charlie-Maud Gingras, organisatrice communautaire du CLSC de Thetford. Certains documents sont également disponibles en version électronique. Ses coordonnées sont : 17, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines (QC) G6G 1J1. Téléphone: 418 338-3511 poste 51720. Courriel : charlie-maud_gingras.cisssca@ssss.gouv.qc.ca .



CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE
Pour l'instant toutes les activités nécessitant des rassemblements ont été annulées, reportées ou réalisées virtuellement.		